

RÈGLEMENT NUMÉRO 1852

Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 300 000 \$ pour le remplacement de ponceaux dans les secteurs Saint-Grégoire, Sainte-Gertrude et Sainte-Angèle-de-Laval

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder au remplacement de quatre ponceaux, deux sur le chemin Héon dans le secteur Saint-Grégoire, un sur le chemin des Hêtres dans le secteur Sainte-Gertrude et un sur le boulevard Bécancour, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 2 février 2026;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le présent règlement n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, puisqu'il s'agit de travaux de voirie et ayant également pour objet d'éliminer un risque pour la santé ou la sécurité des personnes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ ET DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – DESCRIPTION DES TRAVAUX

La Ville est autorisée à effectuer des travaux sur les lots ou parties de lot 3 067 709 (chemin Héon), 3 417 024 (chemin des Hêtres) et 3 295 207 (boulevard Bécancour), tous du cadastre du Québec, pour le remplacement de quatre ponceaux, deux sur le chemin Héon dans le secteur Saint-Grégoire, un sur le chemin des Hêtres dans le secteur Sainte-Gertrude et un sur le boulevard Bécancour, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval.

Ces travaux sont décrits à l'estimation détaillée préparée par madame Amel Haddad, ingénieur de projets et Dany Sauvageau, technologue et Directeur du génie et des travaux publics par intérim, en date du 30 janvier 2026, dossier numéro 03-05.03.01-161, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, laquelle estimation est jointe au présent règlement comme « ANNEXE A » pour en faire partie intégrante, ainsi qu'aux plans préparés par Simon Arrighi, technologue, vérifiés et approuvés par Dany Sauvageau, technologue et Directeur du génie et des travaux publics par intérim, datés des 26, 27 et 28 janvier 2026, joints au présent règlement comme « ANNEXE B » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 – DÉPENSES

La Ville est autorisée à dépenser une somme d'**un million trois cent mille dollars (1 300 000 \$)** pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 – EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, la Ville est autorisée à emprunter une somme d'**un million trois cent mille dollars (1 300 000 \$)** sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 4 – REMBOURSEMENT

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

ARTICLE 5 – SUBVENTION

La Ville affecte à la réduction de l'emprunt, décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

La Ville affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6 – TRANSFERT

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, la Ville est autorisée à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ LE _____ 2026, PAR LA RÉSOLUTION NUMÉRO 26- ____.

Annie Gauthier, mairesse suppléante

M^e Sébastien Rheault, assistant-greffier

Avis de motion	2 février 2026
Dépôt du projet de règlement	2 février 2026
Adoption du règlement	
Approbation du MAMH	
Entrée en vigueur	

Bécancour

ANNEXE A

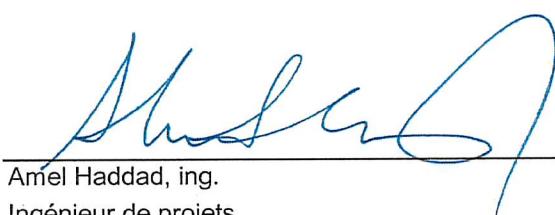
VILLE DE BÉCANCOUR REEMPLACEMENT ET RÉFÉCTION DE DIVERS PONCEAUX 2026 DANS DIVERS SECTEURS DE LA VILLE

SOMMAIRE

Dossier : 03-05.03.01-161

<u>REEMPLACEMENT DE PONCEAU - CHEMIN HÉON - C.D. DE LA DISTILLERIE</u>	SOUS-TOTAL 213 000,00 \$
<u>REEMPLACEMENT DE PONCEAU - CHEMIN HÉON - C.D. LEBLANC</u>	SOUS-TOTAL 188 000,00 \$
<u>REEMPLACEMENT DE PONCEAU - CHEMIN DES HÊTRES</u>	SOUS-TOTAL 247 000,00 \$
<u>REEMPLACEMENT DE PONCEAU - BOULEVARD BÉCANCOUR</u>	SOUS-TOTAL 422 000,00 \$
	COÛT TOTAL : 1 070 000,00 \$
	Coûts de construction (excluant les taxes et frais) 1 070 000,00 \$
	Taxes nettes 4,988% 53 372,00 \$
	Sous-total: 1 123 372,00 \$
	Honoraires et contingences (10,0%) 112 337,00 \$
	Sous-total: 1 235 709,00 \$
	Financement (±5,0%) 64 291,00 \$
	GRAND TOTAL DU PROJET: 1 300 000,00 \$

Signé à Bécancour, le 30 janvier 2026


Amel Haddad, ing.
Ingénieur de projets


Dany Sauvageau, t.p.
Directeur du génie et des travaux publics
par intérim

VILLE DE BÉCANCOUR
REEMPLACEMENT DE PONCEAU - CHEMIN HÉON - C.D. DE LA DISTILLERIE
SECTEUR SAINT-GRÉGOIRE

ESTIMÉ

Dossier : 03-05.03.01-161

Art.	Description du travail	Unité	Quantité approx. b	Prix unitaire a	Montant total calculé c = a x b
1,0	<u>ORGANISATION DU CHANTIER</u>				
1,1	Gestion de chantier et santé-sécurité	Forfait	100%	25 000,00 \$	25 000,00 \$
1,2	Maintien et gestion de la circulation	Forfait	100%	15 000,00 \$	15 000,00 \$
1,3	Chemin d'accès temporaire <i>si requis</i>	Forfait	100%	1 000,00 \$	1 000,00 \$
1,4	Remise en état des lieux, y incluant nettoyage, balayage	Forfait	100%	2 500,00 \$	2 500,00 \$
1,5	Protection des services publics existants	Forfait	100%	3 500,00 \$	3 500,00 \$
SOUS-TOTAL ORGANISATION DU CHANTIER					47 000,00 \$
2,0	<u>PROTECTION DES PLANS D'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT</u>				
2,1	Plan d'action pour la protection de l'environnement	Forfait	100%	1 000,00 \$	1 000,00 \$
2,2	Gestion de l'eau	Forfait	100%	8 000,00 \$	8 000,00 \$
2,3	Bassin de sédimentation temporaire	Forfait	100%	2 000,00 \$	2 000,00 \$
2,4	Barrières à sédiments en géotextile	Forfait	100%	1 000,00 \$	1 000,00 \$
2,5	Barrières à sédiments en ballot de pailles	Forfait	100%	1 000,00 \$	1 000,00 \$
2,6	Protection d'arbres matures si requis	Forfait	100%	500,00 \$	500,00 \$
SOUS-TOTAL PROTECTION DES PLANS D'EAU					13 500,00 \$
3,0	<u>REEMPLACEMENT DE PONCEAU EXISTANT 1350mm TBAm Ø</u>				
3,1	Déboisement et élagage (si requis)	Forfait	100%	1 500,00 \$	1 500,00 \$
3,2	Tuyau en béton armé classe III 1350 mm Ø	m.l.	13,2	3 000,00 \$	39 600,00 \$
3,3	Mur parafouille en béton selon pour conduite 1350 mm	Unité	2	3 750,00 \$	7 500,00 \$
3,4	Pièce d'extrémité biseautée préfabriquée en béton pour conduite 1350mm Ø	Unité	2	3 750,00 \$	7 500,00 \$
3,5	Matériel d'emprunt classe B pour élargissement des talus si requis	Forfait	100%	2 500,00 \$	2 500,00 \$
3,6	Empierrement de type 2, 100-200 mm, épaisseur de 300 mm avec membrane géotextile type P2	m.car	60	60,00 \$	3 600,00 \$
3,7	Ensemencement hydraulique incluant engrais, semence, eau, paillis, agent fixateur, deux opérations de fertilisation, protection et entretien jusqu'à l'acceptation finale - Mélange « abord de route / fossé/ noues »	m.car	250	8,00 \$	2 000,00 \$
3,8	Ensemencement hydraulique protégé par un matelas de fibre naturel incluant engrais, semence, eau, paillis de paille ou foin, agent fixateur, deux opérations de fertilisation, protection et entretien jusqu'à l'acceptation - Mélange « <i>Stabilisation de pente</i> »	m.car	1050	9,00 \$	9 450,00 \$
SOUS-TOTAL REMPLACEMENT DU PONCEAU					73 650,00 \$

VILLE DE BÉCANCOUR
REEMPLACEMENT DE PONCEAU - CHEMIN HÉON - C.D. DE LA DISTILLERIE
SECTEUR SAINT-GRÉGOIRE

ESTIMÉ

Dossier : 03-05.03.01-161

Art.	Description du travail	Unité	Quantité approx. b	Prix unitaire a	Montant total calculé c = a x b
4,0	<u>TRAVAUX DE VOIRIE</u>				
4,1	Chemin Héon - Sous-fondation en MG-112 600 mm compacté; et transition - Fondation en MG-20 ép=300 mm compacté - Nivellement de correction et préparation finale avant pavage - Enrobé bitumineux ESG-14 à 150kg/m ³	m.cu.	176	50,00 \$	8 800,00 \$
		m.cu.	51	100,00 \$	5 100,00 \$
		m.car.	144	8,00 \$	1 152,00 \$
		t.m.	22	275,00 \$	6 050,00 \$
4,2	Enlèvement et disposition du pavage existant	m.car	144	7,00 \$	1 008,00 \$
4,3	Glissière de sécurité semi-rigide sur poteaux de bois c/c 1.905 m (W/BE/1905)	m.l.	196	115,00 \$	22 540,00 \$
4,4	Dispositif d'extrémité de glissière semi-rigide latérale avec profilé d'acier à double ondulation sans déviation latérale (Type 2)	Unité	6	4 500,00 \$	27 000,00 \$
4,5	Rechargement de l'accotement en MG-20 B	m.cu.	1	200,00 \$	200,00 \$
4,6	Reprofilage de fossé	m.l.	200	20,00 \$	4 000,00 \$
4,7	Nettoyage de cours d'eau <i>(si requis)</i>	m.l.	18	20,00 \$	360,00 \$
4,8	Gestion des sols contaminés (<i>provision</i>) - Transport et disposition des sols critère Supérieur à "B" - Transport et disposition des sols Critère Supérieur à "C"	t.m.	10	75,00 \$	750,00 \$
		t.m.	10	85,00 \$	850,00 \$
4,9	Surplus pour disposition de matériaux granulaires résiduels catégorie 2 dans un site conforme (<i>provision</i>)	t.m.	10	40,00 \$	400,00 \$
4,10	Surplus pour disposition de matériaux granulaires résiduels catégorie 3 dans un site conforme (<i>provision</i>)	t.m.	10	40,00 \$	400,00 \$
SOUS-TOTAL TRAVAUX VOIRIE					78 610,00 \$
COÛT TOTAL :					213 000,00 \$

VILLE DE BÉCANCOUR
REEMPLACEMENT DE PONCEAU - CHEMIN HÉON - C.D. LEBLANC
SECTEUR SAINT-GRÉGOIRE

ESTIMÉ

Dossier : 03-05.03.01-161

Art.	Description du travail	Unité	Quantité approx. b	Prix unitaire a	Montant total calculé c = a x b
1,0	<u>ORGANISATION DU CHANTIER</u>				
1,1	Gestion de chantier et santé-sécurité	Forfait	100%	25 000,00 \$	25 000,00 \$
1,2	Maintien et gestion de la circulation	Forfait	100%	15 000,00 \$	15 000,00 \$
1,3	Chemin d'accès temporaire <i>si requis</i>	Forfait	100%	1 000,00 \$	1 000,00 \$
1,4	Remise en état des lieux, y incluant nettoyage, balayage	Forfait	100%	2 500,00 \$	2 500,00 \$
1,5	Protection des services publics existants	Forfait	100%	3 500,00 \$	3 500,00 \$
SOUS-TOTAL ORGANISATION DU CHANTIER					47 000,00 \$
2,0	<u>PROTECTION DES PLANS D'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT</u>				
2,1	Plan d'action pour la protection de l'environnement	Forfait	100%	1 000,00 \$	1 000,00 \$
2,2	Gestion de l'eau	Forfait	100%	8 000,00 \$	8 000,00 \$
2,3	Bassin de sédimentation temporaire	Forfait	100%	2 000,00 \$	2 000,00 \$
2,4	Barrières à sédiments en géotextile	Forfait	100%	1 000,00 \$	1 000,00 \$
2,5	Barrières à sédiments en ballot de pailles	Forfait	100%	1 000,00 \$	1 000,00 \$
2,6	Protection d'arbres matures <i>si requis</i>	Forfait	100%	500,00 \$	500,00 \$
SOUS-TOTAL PROTECTION DES PLANS D'EAU					13 500,00 \$
3,0	<u>DÉVIATION D'AQUEDUC</u>				
3,1	Alimentation temporaire <i>si requis</i>	Forfait 0 m.l.	1 40	3 000,00 \$ 350,00 \$	3 000,00 \$ 14 000,00 \$
3,2	Fourniture et pose d'une conduite Ø 150 mm PVC DR-18	Unité	2	4 000,00 \$	8 000,00 \$
3,3	Raccordement à la conduite existante incluant coudes, vanne 150 mm et accessoires	m.l.	35,00	10,00 \$	350,00 \$
3,4	Nettoyage, désinfection, essai d'étanchéité et validation de la conductivité électrique				
SOUS-TOTAL DÉVIATION D'AQUEDUC					22 350,00 \$

INITIALES : _____

VILLE DE BÉCANCOUR
REEMPLACEMENT DE PONCEAU - CHEMIN HÉON - C.D. LEBLANC
SECTEUR SAINT-GRÉGOIRE

ESTIMÉ

Dossier : 03-05.03.01-161

Art.	Description du travail	Unité	Quantité approx. b	Prix unitaire a	Montant total calculé c = a x b
4,0	REEMPLACEMENT DE PONCEAU EXISTANT 1350mm TBAm Ø				
4,1	Déboisement et élagage <i>(si requis)</i>	Forfait	100%	1 500,00 \$	1 500,00 \$
4,2	Tuyau en béton armé classe III 1050 mm Ø	0	13,2	2 750,00 \$	36 300,00 \$
4,3	Mur parafoille en béton selon pour conduite 1050 mm	Unité	2	3 500,00 \$	7 000,00 \$
4,4	Pièce d'extrémité biseautée préfabriquée en béton pour conduite 1050mm Ø	Unité	2	3 500,00 \$	7 000,00 \$
4,5	Matériel d'emprunt classe B pour élargissement des talus <i>si requis</i>	Forfait	100%	2 500,00 \$	2 500,00 \$
4,6	Empierrement de type 2, 100-200 mm, épaisseur de 300 mm avec membrane géotextile type P2	m.car	190	60,00 \$	11 400,00 \$
4,7	Ensemencement hydraulique incluant engrais, semence, eau, paillis, agent fixateur, deux opérations de fertilisation, protection et entretien jusqu'à l'acceptation finale - Mélange « abord de route / fossé/ noues »	m.car	0	8,00 \$	- \$
4,8	Ensemencement hydraulique protégé par un matelas de fibre naturel incluant engrais, semence, eau, paillis de paille ou foin, agent fixateur, deux opérations de fertilisation, protection et entretien jusqu'à l'acceptation - Mélange <i>« Stabilisation de pente »</i>	m.car	850	9,00 \$	7 650,00 \$
SOUS-TOTAL REMPLACEMENT DU PONCEAU					73 350,00 \$
5,0	TRAVAUX DE VOIRIE				
5,1	Chemin Héon - Sous-fondation en MG-112 600 mm compacté; et transition - Fondation en MG-20 ép=300 mm compacté - Nivellement de correction et préparation finale avant pavage - Enrobé bitumineux ESG-14 à 150kg/m³	m.cu.	176	50,00 \$	8 800,00 \$
		m.cu.	53	100,00 \$	5 300,00 \$
		m.car.	144	8,00 \$	1 152,00 \$
		t.m.	22	275,00 \$	6 050,00 \$
5,2	Enlèvement et disposition du pavage existant	m.car	144	7,00 \$	1 008,00 \$
5,3	Enlèvement et remise en place de glissière de sécurité semi-rigide sur poteaux de bois c/c 1.905 m (W/BE/1905)	m.l.	50	80,00 \$	4 000,00 \$
5,4	Rechargement de l'accotement en MG-20 B	m.cu.	1	200,00 \$	200,00 \$
5,5	Reprofilage de fossé	m.l.	150	20,00 \$	3 000,00 \$
5,6	Nettoyage de cours d'eau <i>(si requis)</i>	m.l.	9	20,00 \$	180,00 \$
5,7	Gestion des sols contaminés <i>(provision)</i> - Transport et disposition des sols critère Supérieur à "B" - Transport et disposition des sols Critère Supérieur à "C"	t.m.	10	75,00 \$	750,00 \$
		t.m.	10	85,00 \$	850,00 \$
5,8	Surplus pour disposition de matériaux granulaires résiduels catégorie 2 dans un site conforme <i>(provision)</i>	t	10	40,00 \$	400,00 \$
5,9	Surplus pour disposition de matériaux granulaires résiduels catégorie 3 dans un site conforme <i>(provision)</i>	t	10	40,00 \$	400,00 \$
SOUS-TOTAL TRAVAUX VOIRIE					32 090,00 \$
COÛT TOTAL :					188 000,00 \$

INITIALES : _____

VILLE DE BÉCANCOUR
REEMPLACEMENT DE PONCEAU - CHEMIN DES HÈTRES
SECTEUR SAINT-GERTRUDE

ESTIMÉ

Dossier : 03-05.03.01-161

Art.	Description du travail	Unité	Quantité approx. b	Prix unitaire a	Montant total calculé c = a x b
1,0	<u>ORGANISATION DU CHANTIER</u>				
1,1	Gestion de chantier et santé-sécurité	Forfait	100%	25 000,00 \$	25 000,00 \$
1,2	Maintien et gestion de la circulation	Forfait	100%	15 000,00 \$	15 000,00 \$
1,3	Chemin d'accès temporaire <i>si requis</i>	Forfait	100%	1 000,00 \$	1 000,00 \$
1,4	Remise en état des lieux, y incluant nettoyage, balayage	Forfait	100%	2 500,00 \$	2 500,00 \$
1,5	Protection des services publics existants	Forfait	100%	3 500,00 \$	3 500,00 \$
SOUS-TOTAL ORGANISATION DU CHANTIER					47 000,00 \$
2,0	<u>PROTECTION DES PLANS D'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT</u>				
2,1	Plan d'action pour la protection de l'environnement	Forfait	100%	1 000,00 \$	1 000,00 \$
2,2	Gestion de l'eau	Forfait	100%	8 000,00 \$	8 000,00 \$
2,3	Bassin de sédimentation temporaire	Forfait	100%	2 000,00 \$	2 000,00 \$
2,4	Barrières à sédiments en géotextile	Forfait	100%	1 000,00 \$	1 000,00 \$
2,5	Barrières à sédiments en ballot de pailles	Forfait	100%	1 000,00 \$	1 000,00 \$
2,6	Protection d'arbres matures si requis	Forfait	100%	500,00 \$	500,00 \$
SOUS-TOTAL PROTECTION DES PLANS D'EAU					13 500,00 \$
3,0	<u>REEMPLACEMENT DE PONCEAU EXISTANT 1350mm TBAm Ø</u>				
3,1	Déboisement et élagage (si requis)	Forfait	100%	1 500,00 \$	1 500,00 \$
3,2	Tuyau en béton armé classe III 1650 mm Ø	m.l.	18,1	3 500,00 \$	63 350,00 \$
3,3	Mur paraouille en béton selon pour conduite 1650 mm	Unité	2	4 000,00 \$	8 000,00 \$
3,4	Pièce d'extrémité biseautée préfabriquée en béton pour conduite 1650mm Ø	Unité	2	4 000,00 \$	8 000,00 \$
3,5	Matériel d'emprunt classe B pour élargissement des talus si requis	Forfait	100%	2 500,00 \$	2 500,00 \$
3,6	Empierrement de type 2, 100-200 mm, épaisseur de 300 mm avec membrane géotextile type P2	m.car	150	60,00 \$	9 000,00 \$
3,7	Ensemencement hydraulique incluant engrais, semence, eau, paillis, agent fixateur, deux opérations de fertilisation, protection et entretien jusqu'à l'acceptation finale - Mélange « abord de route / fossé/ noues »	m.car	0	8,00 \$	- \$
3,8	Ensemencement hydraulique protégé par un matelas de fibre naturel incluant engrais, semence, eau, paillis de paille ou foin, agent fixateur, deux opérations de fertilisation, protection et entretien jusqu'à l'acceptation - Mélange <u>« Stabilisation de pente »</u>	m.car	1000	9,00 \$	9 000,00 \$
SOUS-TOTAL REMPLACEMENT DU PONCEAU					101 350,00 \$

INITIALES : _____

VILLE DE BÉCANCOUR
REEMPLACEMENT DE PONCEAU - CHEMIN DES HÉTRES
SECTEUR SAINT-GERTRUDE

ESTIMÉ

Dossier : 03-05.03.01-161

Art.	Description du travail	Unité	Quantité approx. b	Prix unitaire a	Montant total calculé c = a x b
4,0	TRAVAUX DE VOIRIE				
4,1	Chemin des Hêtres - Sous-fondation en MG-112 600 mm compacté; et transition - Fondation en MG-20 ép=300 mm compacté - Nivellement de correction et préparation finale avant pavage - Enrobé bitumineux ESG-14 à 150kg/m ³	m.cu.	200	50,00 \$	10 000,00 \$
		m.cu.	60	100,00 \$	6 000,00 \$
		m.car.	160	8,00 \$	1 280,00 \$
		t.m.	20	275,00 \$	5 500,00 \$
4,2	Enlèvement et disposition du pavage existant	m.car	160	7,00 \$	1 120,00 \$
4,3	Glissière de sécurité semi-rigide sur poteaux de bois c/c 1.905 m (W/BE/1905)	m.l.	160	115,00 \$	18 400,00 \$
4,4	Dispositif d'extrémité de glissière semi-rigide latérale avec profilé d'acier à double ondulation sans déviation latérale (Type 2)	Unité	8	4 500,00 \$	36 000,00 \$
4,5	Rechargement de l'accotement en MG-20 B	m.cu.	2	200,00 \$	400,00 \$
4,6	Reprofilage de fossé	m.l.	200	20,00 \$	4 000,00 \$
4,7	Nettoyage de cours d'eau (si requis)	m.l.	9	20,00 \$	180,00 \$
4,8	Gestion des sols contaminés (<i>provision</i>) - Transport et disposition des sols critère Supérieur à "B" - Transport et disposition des sols Critère Supérieur à "C"	t.m.	10	75,00 \$	750,00 \$
		t.m.	10	85,00 \$	850,00 \$
4,9	Surplus pour disposition de matériaux granulaires résiduels catégorie 2 dans un site conforme (<i>provision</i>)	t	10	40,00 \$	400,00 \$
4,10	Surplus pour disposition de matériaux granulaires résiduels catégorie 3 dans un site conforme (<i>provision</i>)	t	10	40,00 \$	400,00 \$
SOUS-TOTAL TRAVAUX VOIRIE					85 280,00 \$
COÛT TOTAL :					247 000,00 \$

INITIALES : _____

VILLE DE BÉCANCOUR
REEMPLACEMENT DE PONCEAU - BOULEVARD BÉCANCOUR
SECTEUR STE ANGÈLE-DE-LAVAL

ESTIMÉ

Dossier : 03-05.03.01-161

Art.	Description du travail	Unité	Quantité approx. b	Prix unitaire a	Montant total calculé c = a x b
1,0	<u>ORGANISATION DU CHANTIER</u>				
1,1	Gestion de chantier et santé-sécurité	Forfait	100%	25 000,00 \$	25 000,00 \$
1,2	Maintien et gestion de la circulation	Forfait	100%	40 000,00 \$	40 000,00 \$
1,3	Chemin d'accès temporaire <i>si requis</i>	Forfait	100%	1 000,00 \$	1 000,00 \$
1,4	Chemin de déviation <i>si requis</i>	Forfait	100%	35 000,00 \$	35 000,00 \$
1,5	Remise en état des lieux, y incluant nettoyage, balayage	Forfait	100%	2 500,00 \$	2 500,00 \$
1,6	Protection des services publics existants	Forfait	100%	3 500,00 \$	3 500,00 \$
SOUS-TOTAL ORGANISATION DU CHANTIER					107 000,00 \$
2,0	<u>PROTECTION DES PLANS D'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT</u>				
2,1	Plan d'action pour la protection de l'environnement	Forfait	100%	1 000,00 \$	1 000,00 \$
2,2	Gestion de l'eau	Forfait	100%	8 000,00 \$	8 000,00 \$
2,3	Bassin de sédimentation temporaire	Forfait	100%	2 000,00 \$	2 000,00 \$
2,4	Barrières à sédiments en géotextile	Forfait	100%	1 000,00 \$	1 000,00 \$
2,5	Barrières à sédiments en ballot de pailles	Forfait	100%	1 000,00 \$	1 000,00 \$
2,6	Protection d'arbres matures si requis	Forfait	100%	500,00 \$	500,00 \$
SOUS-TOTAL PROTECTION DES PLANS D'EAU					13 500,00 \$
3,0	<u>RÉFÉCTION D'UN PONCEAU EXISTANT 2,1m X 1,350mm TBAm</u>				
3,1	Déboisement et élagage (<i>si requis</i>)	Forfait	100%	1 500,00 \$	1 500,00 \$
3,2	Mur de soutènement homologué; remblai renforcé par des inclusions en treillis d'acier et parois en empierrement	m.l.	35	1 650,00 \$	57 750,00 \$
3,3	Insertion d'un tuyau en PEHD, 900 mm de diamètre incluant préparation et nettoyage du ponceau existant	m.l.	21,0	3 600,00 \$	75 600,00 \$
3,4	Injection pour travaux d'insertion	m ³	5,0	500,00 \$	2 500,00 \$
3,5	Injection des fissures	Forfait	100%	5 000,00 \$	5 000,00 \$
3,6	Mur parafouille en béton selon pour conduite 900 mm	0	1	2 750,00 \$	2 750,00 \$
3,7	Pièce d'extrémité biseautée préfabriquée pour conduite 900mm Ø	Unité	1	2 750,00 \$	2 750,00 \$
3,8	Fourniture et pose d'un tuyau en PEHD 450 mm Ø incluant raccordement à l'ouvrage existant	m.l.	20	800,00 \$	16 000,00 \$
3,9	Fourniture et installation de regard d'égout pluvial préfabriqués et ses accessoires, incluant assises, enrobage et l'ajustement final - Béton armé 2135 mm Ø	Unité	1	15 000,00 \$	15 000,00 \$

INITIALES : _____

VILLE DE BÉCANCOUR
REEMPLACEMENT DE PONCEAU - BOULEVARD BÉCANCOUR
SECTEUR STE ANGÈLE-DE-LAVAL

ESTIMÉ

Dossier : 03-05.03.01-161

Art.	Description du travail	Unité	Quantité approx. b	Prix unitaire a	Montant total calculé c = a x b
3,10	Matériel d'emprunt classe B pour élargissement des talus	Forfait	100%	15 000,00 \$	15 000,00 \$
3,11	Empierrement de type 2, 100-200 mm, épaisseur de 300 mm avec membrane géotextile type P2	m.car	125	60,00 \$	7 500,00 \$
3,12	Ensemencement hydraulique incluant engrais, semence, eau, paillis, agent fixateur, deux opérations de fertilisation, protection et entretien jusqu'à l'acceptation finale - Mélange « abord de route / fossé/ noues »	m.car	0	8,00 \$	- \$
3,13	Ensemencement hydraulique protégé par un matelas de fibre naturel incluant engrais, semence, eau, paillis de paille ou foin, agent fixateur, deux opérations de fertilisation, protection et entretien jusqu'à l'acceptation - Mélange <u>« Stabilisation de pente »</u>	m.car	1000	9,00 \$	9 000,00 \$
SOUS-TOTAL REMplacement DU PONCEAU					210 350,00 \$
4,0	<u>TRAVAUX DE VOIRIE</u>				
4,1	Boulevard Bécancour - Sous-fondation en MG-112 600 mm compacté; et transition - Fondation en MG-20 ép=300 mm compacté - Nivellement de correction et préparation finale avant pavage - Enrobé bitumineux ESG-14 à 150kg/m³	m.cu.	200	50,00 \$	10 000,00 \$
		m.cu.	50	100,00 \$	5 000,00 \$
		m.car.	150	8,00 \$	1 200,00 \$
		t.m.	25	275,00 \$	6 875,00 \$
4,2	Enlèvement et disposition du pavage existant	m.car	150	7,00 \$	1 050,00 \$
4,3	Glissière de sécurité semi-rigide sur poteaux de bois c/c 1.905 m (W/BE/1905)	m.l.	160	115,00 \$	18 400,00 \$
4,4	Dispositif d'extrémité de glissière semi-rigide latérale avec profilé d'acier à double ondulation sans déviation latérale (Type 2)	Unité	6	4 500,00 \$	27 000,00 \$
4,5	Rechargement de l'accotement en MG-20 B	m.cu.	2	200,00 \$	400,00 \$
4,6	Reprofilage de fossé	m.l.	200	20,00 \$	4 000,00 \$
4,7	Nettoyage de fossé <u>(si requis)</u>	m.l.	30	20,00 \$	600,00 \$
4,8	Gestion des sols contaminés (<i>provision</i>) - Transport et disposition des sols critère Supérieur à "B" - Transport et disposition des sols Critère Supérieur à "C"	t.m.	100	75,00 \$	7 500,00 \$
		t.m.	100	85,00 \$	8 500,00 \$
4,9	Surplus pour disposition de matériaux granulaires résiduels catégorie 2 dans un site conforme (<i>provision</i>)	t	10	40,00 \$	400,00 \$
4,10	Surplus pour disposition de matériaux granulaires résiduels catégorie 3 dans un site conforme (<i>provision</i>)	t	10	40,00 \$	400,00 \$
SOUS-TOTAL TRAVAUX VOIRIE					91 325,00 \$
COÛT TOTAL :					422 000,00 \$

INITIALES : _____

REEMPLACEMENT ET RÉFECTON DE DIVERS PONCEAUX 2026 - ANNEXE B - RÈGLEMENT 1852

3081.290

2944 353

**CHEMIN HÉON
3 067 709**



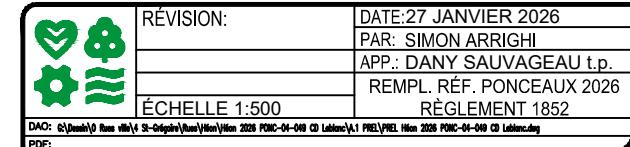
3 067 874



LIMITE DU PROJET

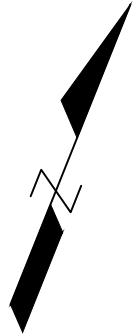
CENTROÏDE DU PROJET

X = 384 413
Y = 5 127 726



REEMPLACEMENT ET RÉFECTEUR DE DIVERS PONCEAUX 2026 - ANNEXE B - REG 1852

2943995



CHEMIN HÉON 3 067 709

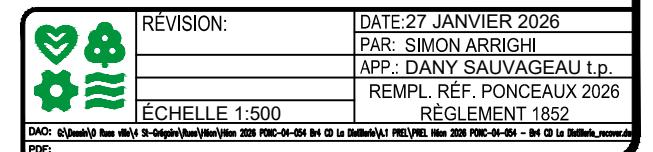
130344-944-7

2944034

2944 033

LIMITE DU PROJET

CENTROÏDE DU PROJET
X = 385 992
Y = 5 128 377



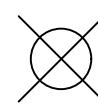
REEMPLACEMENT ET RÉFECTIION DE DIVERS PONCEAUX - ANNEXE B - REG-1852

6 489 224

3 294 280

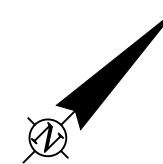
3 294 258

CHEMIN DES HÊTRES
3 417 024



LIMITE DU PROJET

CENTROÏDE DU PROJET
X = 3 903 737
Y = 3 344 924



PENSEZ À RECYCLER !

	REVISION:	DATE: 26 JANVIER 2026
	PAR:	SIMON ARRIGHI
	APP:	DANY SAUVAGEAU t.p.
	REEMPL.	RÉF. PONCEAUX 2026
ÉCHELLE 1:500		RÈGLEMENT 1852
DRAFT		PDF:

REEMPLACEMENT ET RÉFECTON DE DIVERS PONCEAUX 2026 - ANNEXE B - RÈGLEMENT 1852

3293408

#10125

3293737

3 293 406

A street sign for Boulevard Bécancoeur, number 3295 201. The sign is white with black text and features a large, bold number 3 at the bottom left. The text "BOULEVARD BÉCANCOEUR" is at the top, followed by the house number "3295 201". The sign is set against a background of two thick grey diagonal lines.

3293410

4 110601

— LIMITES DU PRO

TERRAINS À DESSERVIR

CENTRO ÍDEAS LIBRO II

 CENTROIDE D
X = 383 583
Y = 5 135 096



RÉVISION:

—

DATE:28 JANVIER 2026

PAR: SIMON ARRIGHI
APP: DANY SAUVAGEAU

REEMPL. RÉF. PONCEAUX :

REGLEMENT 1852



PENSEZ À RECYCLER !